

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 2

Après la première phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« Elles s'attachent à prendre en compte un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des retraites est une réforme profondément productiviste. Pendant l'examen de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, cet angle fut peu abordé pendant les débats. Pourtant, le choix de faire travailler les gens plus intensément et plus longtemps est un choix de société auquel le groupe Ecologiste ne souscrit pas.

Bien que les écologistes souhaitent que cette conférence du financement du système de retraite puisse être organisée, il serait souhaitable que que les pistes et les solutions qu'elle proposera puissent prendre en compte un objectif de neutralité carbone dans ses réflexions. Cet axe permettra notamment d'évaluer l'impact d'une augmentation du temps de travail sur la planète et sur l'exploitation des ressources.

Au regard de l'urgence écologique et climatique, toute réforme de politiques publiques devrait aujourd'hui prendre en compte la neutralité carbone d'ici à 2050 afin de sortir d'une vision en silos de la transition écologique.

Tel est l'objet du présent amendement.